

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire suppléant, le 21 janvier 2014 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Steve Gagnon, district 1
M. Pierre O'Donoghue, district 2, maire suppléant
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Doreen Assaad, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Patrick Savard, directeur général
Me Louise Bouvier, greffière adjointe

Est absent : M. Paul Leduc, maire

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

Ordre du jour

140121-001

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Le maire répond aux questions posées par les personnes présentes et la greffière prend note de certaines questions qui nécessitent une réponse ultérieure.

Procès-verbaux

140121-002

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉES ORDINAIRE – 9 DÉCEMBRE 2013 – EXTRAORDINAIRES – 17 DÉCEMBRE 2013 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil approuve les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard du 9 décembre 2013 et des assemblées extraordinaires du 17 décembre 2013, en modifiant la résolution 131217-523 afin de remplacer la grille d'analyse et de pondération par celle jointe à la présente, des corrections mineures ayant été apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Travaux publics

140121-003

5.1 LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR EXCAVATIONS – CONTRAT SP-13-663/TP-13-32-AE – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-13-663/TP-13-32-AE relatif à la location d'équipements pour excavations pneumatiques, au plus bas soumissionnaire conforme, Creusage R.L. (9083-0126 Québec Inc.) pour une période de trois ans, du 22 janvier 2014 au 21 janvier 2017, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant, pour les trois ans, de 240 412, 72 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-004

5.2 CARBURANTS EN VRAC - ADHÉSION REGROUPEMENT D'ACHATS – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 et lui confie le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essence, diesel et mazout) nécessaires aux activités de l'organisation municipale.

Un contrat d'une durée d'un an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

La Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat.

La Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

La Ville s'engage à respecter les conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé et à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis.

Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ. Le coût total de l'adhésion est estimé à 2 500 \$/annuellement.

La somme est disponible au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Loisir, culture et vie communautaire

140121-005

6.1 GESTION DES ESPACES PUBLICITAIRES À L'ARÉNA MICHEL-NORMANDIN – CONTRAT SI-13-681 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-13-681 relatif à la gestion des espaces publicitaires à l'aréna Michel-Normandin, au seul soumissionnaire, Sport Média inc., selon les conditions de sa

soumission et du devis qui prévoient, entres autres, le versement à la Ville d'un loyer de location de 30% des ventes d'espaces publicitaires.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

140121-006

6.2 LOISARD – IMPRESSION – ÉDITIONS PRINTEMPS-ÉTÉ 2014, AUTOMNE 2014 ET HIVER 2015 – APPEL D'OFFRES SP-13-678 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-13-678 relatif à l'impression des éditions printemps 2014, automne 2014 et hiver 2015 du Loisard, au plus bas soumissionnaire conforme, Payette et Simms inc., selon les prix soumis et selon les conditions de sa soumission et du devis pour un montant de 45 279,16 \$, taxes de 14,975 \$ incluses.

La somme est disponible au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Finances

140121-007

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 6 DÉCEMBRE 2013 AU 16 JANVIER 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires pour la période du 6 décembre 2013 au 16 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-008

8.2 AFFECTATION DES SOMMES – PTI 2014 – FINANCEMENT DES PROJETS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil décrète les travaux et confirme l'affectation des sommes ci-dessous inscrites, à la réalisation des projets 2014 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2014-2015-2016 selon l'annexe jointe, à savoir :

- 1 978 000 \$ à même les revenus des activités de fonctionnement;
- 885 000 \$ à même l'excédent accumulé affecté – Investissements;
- 13 259 400 \$ à même l'excédent accumulé affecté – Gestion de la dette;
- 2 938 210 \$ à même l'excédent accumulé affecté – Parcs;
- 189 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux;
- 1 750 000 \$ à même le fonds réservé réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-009

8.3 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la liste des imprévus aux contrats pour la période du 10 décembre 2013 au 21 janvier 2014.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

Ressources humaines

140121-010

9.1 DÉPART D'UN EMPLOYÉ – ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil approuve l'entente qui prévoit la fin du lien d'emploi de l'employé syndiqué # 131101.

Le directeur général est autorisé à signer le document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-011

9.2 ORGANIGRAMME - DIRECTION DE L'URBANISME - CRÉATION DE POSTE - MODIFICATION RÉSOLUTION 131217-512

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil modifie la résolution 131217-512 concernant la modification de l'organigramme de la Direction de l'urbanisme afin de créer le poste conseiller en environnement au lieu de chargé de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Services juridiques

140121-012

11.1 RÈGLEMENT REG-268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER L'USAGE C156333 LAVE-AUTO DANS LA ZONE L11C EN SPÉCIFIANT LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'Y RATTACHANT – ADOPTION SECOND PROJET

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil adopte le second projet du règlement REG-268 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'ajouter l'usage C156333 Lave-auto dans la zone L11C en spécifiant les dispositions particulières s'y rattachant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-013

11.2 RÈGLEMENT REG-269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE RETIRER LES USAGES « C089700 : BILLARD », « C189221 : BAR, CLUB DE NUIT », « C189222 : BRASSERIE » ET « C189224 : DISCOTHÈQUE » DANS LES ZONES L09C ET L10C, DE MODIFIER OU D'AJOUTER DES DISPOSITIONS DANS LES ZONES L03C, L04C, L05C, L06C ET L11C AFIN DE RÉGIR LA LOCALISATION DE CES USAGES DANS UN BÂTIMENT ET DE CONTINGENTER LA SUPERFICIE DE CES USAGES – ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte règlement REG-269 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de retirer les usages « C089700 : Billard », « C189221 : bar, club de nuit », « C189222 : Brasserie »*

et « C189224 : Discothèque » dans les zones L09C et L10C, de modifier ou d'ajouter des dispositions dans les zones L03C, L04C, L05C, L06C ET L11C afin de régir la localisation de ces usages dans un bâtiment et de continger la superficie de ces usages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-014

11.3 **RÈGLEMENT REG- 272 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, DANS LA ZONE V08C, L'USAGE « C069656 – CLUB DE NATATION ET DE CULTURE PHYSIQUE » ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR CET USAGE – ADOPTION SECOND PROJET**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement REG-272 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans la zone V08C, l'usage « C069656 – club de natation et de culture physique » et de prévoir des dispositions particulières pour cet usage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-015

11.4 **RÈGLEMENT REG-273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES AUX ENSEIGNES PUBLICITAIRES ET AUX PANNEAUX ÉLECTRONIQUES À MESSAGES VARIABLES SITUÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC – ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-273 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de modifier les normes applicables aux enseignes publicitaires et aux panneaux électroniques à messages variables situés sur le domaine public.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-016

11.5 **RÈGLEMENT REG-275 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER L'USAGE P018512 « ENSEIGNEMENT AU NIVEAU SECONDAIRE » DANS LA ZONE A07C EN SPÉCIFIANT LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES S'Y RATTACHANT – ADOPTION SECOND PROJET**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement REG-275 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'ajouter l'usage P018512 « Enseignement au niveau secondaire » dans la zone A07C en spécifiant les dispositions particulières s'y rattachant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-017

11.6 **RÈGLEMENT REG-276 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER L'USAGE C156310 « AUTOS, COMMERCE DE DÉTAIL D' » DANS LA ZONE S03C ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'USAGE – ADOPTION SECOND PROJET**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement REG-276 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser l'usage C156310 « Autos, commerce de détail d' » dans la zone S03C et de prévoir des dispositions particulières applicables à l'usage, en y ajoutant certaines normes à la suite de l'assemblée de consultation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-018

- 11.7** **RÈGLEMENT REG-278 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER, À LA LISTE DES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE A02C, LES USAGES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 3, 4 À 8, 9 À 30 ET 31 LOGEMENTS ET PLUS, LIMITÉ À 35 LOGEMENTS, ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CES USAGES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Raymond à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-278 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'ajouter, à la liste des usages autorisés à la zone A02C, les usages habitations multifamiliales de 3, 4 à 8, 9 à 30 et 31 logements et plus, limité à 35 logements, et d'ajouter des dispositions spécifiques à ces usages.*

140121-019

- 11.8** **RÈGLEMENT REG-278 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER, À LA LISTE DES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE A02C, LES USAGES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 3, 4 À 8, 9 À 30 ET 31 LOGEMENTS ET PLUS, LIMITÉ À 35 LOGEMENTS, ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CES USAGES – ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-278 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'ajouter, à la liste des usages autorisés à la zone A02C, les usages habitations multifamiliales de 3, 4 à 8, 9 à 30 et 31 logements et plus, limité à 35 logements, et d'ajouter des dispositions spécifiques à ces usages.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-020

- 11.9** **RÈGLEMENT REG-280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LES ZONES L13C ET L15H À MÊME LA ZONE L07C ET D'AJOUTER LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CES ZONES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Doreen Assaad à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-280 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer les zones L13C et L15H à même la zone L07C et d'ajouter les dispositions spécifiques à ces zones.*

140121-021

- 11.10** **RÈGLEMENT REG-280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LES ZONES L13C ET L15H À MÊME LA ZONE L07C ET D'AJOUTER LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CES ZONES – ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-280 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer les zones L13C et L15H à même la zone L07C et d'ajouter les dispositions spécifiques à ces zones.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-022

- 11.11** **RÈGLEMENT REG-281 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER, À LA ZONE C01H, DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX ESPACES LIBRES POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES – ADOPTION SECOND PROJET**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement REG-281 *règlement modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'ajouter, à la zone C01H, des dispositions particulières relatives*

aux espaces libres pour les habitations multifamiliales, en enlevant la norme de l'espace libre entre un bâtiment et la zone C05P qui fera l'objet d'un règlement ultérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-023

11.12 **RÈGLEMENT REG-282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, DANS LES ZONES C03I ET J03I, LES USAGES « P089810 : ORGANISATION RELIGIEUSE » ET « P089860 : ORGANISATION CIVIQUE » ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR CES USAGES - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Doreen Assaad à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-282 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans les zones C03I et J03I, les usages « P089810 : Organisation religieuse » et « P089860 : Organisation civique » et de prévoir des dispositions particulières pour ces usages.*

140121-024

11.13 **RÈGLEMENT REG-282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, DANS LES ZONES C03I ET J03I, LES USAGES « P089810 : ORGANISATION RELIGIEUSE » ET « P089860 : ORGANISATION CIVIQUE » ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR CES USAGES – ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-282 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans les zones C03I et J03I, les usages « P089810 : Organisation religieuse » et « P089860 : Organisation civique » et de prévoir des dispositions particulières pour ces usages.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-025

11.14 **RÈGLEMENT REG-283 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-283 *relatif aux usages conditionnels.*

140121-026

11.15 **RÈGLEMENT REG-283 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS – ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-283 *relatif aux usages conditionnels.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-027

11.16 **RÈGLEMENT REG-284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE LIMITER LE NOMBRE MAXIMAL D'ÉTAGES DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DANS LA ZONE C01H ET D'EXIGER DES NORMES DE CONCEPTION PARTICULIÈRES, PERMETTANT D'ATTÉNUER LE BRUIT, POUR LES LOGEMENTS IMPLANTÉS À PROXIMITÉ DU POSTE DE TRANSFORMATION D'ÉLECTRICITÉ DANS LES ZONES C01H, C08H ET C13H – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-284 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de limiter le nombre maximal d'étages des bâtiments résidentiels dans la zone C01H et d'exiger des normes*

de conception particulières, permettant d'atténuer le bruit, pour les logements implantés à proximité du poste de transformation d'électricité dans les zones C01H, C08H et C13H.

140121-028

11.17 **RÈGLEMENT REG-284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE LIMITER LE NOMBRE MAXIMAL D'ÉTAGES DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DANS LA ZONE C01H ET D'EXIGER DES NORMES DE CONCEPTION PARTICULIÈRES, PERMETTANT D'ATTÉNUER LE BRUIT, POUR LES LOGEMENTS IMPLANTÉS À PROXIMITÉ DU POSTE DE TRANSFORMATION D'ÉLECTRICITÉ DANS LES ZONES C01H, C08H ET C13H – ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-284 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de limiter le nombre maximal d'étages des bâtiments résidentiels dans la zone C01H et d'exiger des normes de conception particulières, permettant d'atténuer le bruit, pour les logements implantés à proximité du poste de transformation d'électricité dans les zones C01H, C08H et C13H.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-029

11.18 **RÈGLEMENT REG-285 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-285 *relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.*

140121-030

11.19 **RÈGLEMENT REG-285 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS – ADOPTION PROJET**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil adopte le projet de règlement REG-285 *relatif au code d'éthique et de déontologie des élus*, présenté par le conseiller Claudio Benedetti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-031

11.20 **SERVICES PROFESSIONNELS – POURSUITE DE 9238-5814 QUÉBEC INC. - MANDAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville dans la cause 505-17-006947-131 pour l'émission d'une ordonnance de mandamus et toute autre procédure relativement à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-032

11.21 **ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – BARREAU DU QUÉBEC**

Considérant que l'avocate Manon Thériault est au service exclusif de la Ville de Brossard;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil déclare aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Québec que la Ville se porte garante, prend fait et

cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de l'avocate Manon Thériault dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-033

11.22 SERVICES PROFESSIONNELS – POURSUITE EN DOMMAGES - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil mandate le cabinet d'avocats LeChasseur Avocats ltée pour représenter la Ville dans la cause 505-17-006948-139 pour des dommages à la suite d'une chute en vélo en 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Urbanisme

140121-034

12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROCÈS-VERBAUX – RÉUNIONS DES 12 DÉCEMBRE 2013 ET 13 JANVIER 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme des procès-verbaux du 12 décembre 2013 et du 13 janvier 2014 et approuve les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal du 12 décembre 2013 :

- CCU-131212-5.1** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 5801, RUE ALAIN – CONSTRUCTION – HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES*
- CCU-131212-5.2** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 3900, RUE BEAUMONT – AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL*
- CCU-131212-5.4** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9110-9070, RUE RÉCOLLET – CONSTRUCTION DE TROIS (3) HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES*
- CCU-131212-6.2** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 3250 et 3300, BOUL. MATTE – CONSTRUCTION DE DEUX (2) BÂTIMENTS INDUSTRIELS*
- CCU-131212-6.3** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9140, BOUL. LEDUC, - SUITE S8A – S8C – PHASE III DIX30 ARCHITECTURE – PARK*
- CCU-131212-6.4** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9140, BOUL. LEDUC, SUITE S8D – PHASE III DIX30 - ARCHITECTURE – CAUDALIE*
- CCU-131212-6.5** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), PHASE III – QUARTIER DIX30 - 9180, BOUL. LEDUC, SUITE S6B-1 – RÉVISION ARCHITECTURALE – LE SOCIALE*
- CCU-131212-7.1** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9935, AVE CATANIA – AFFICHAGE – INDUSTRIELLE ALLIANCE*
- CCU-131212-7.2** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9840, BOUL. LEDUC, SUITE 20 – AFFICHAGE – CLINIQUE VÉTÉRINAIRE*
- CCU-131212-7.4** *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 6155, BOUL. TASCHEREAU – AFFICHAGE - RESTAURANT SHOGUN*

CCU-131212-7.5 **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA),
PHASE III – QUARTIER DIX30 – BÂTIMENT S6 - 9180, BOUL. LEDUC,
SUITE S6B-1 – AFFICHAGE – LE SOCIALE**

Que le conseil approuve également, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2013, le plan d'implantation et d'intégration architecturale mentionné ci-dessous :

CCU-131002-5.5 **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA),
8155 ET 8255, BOUL. LEDUC – PROJET RÉSIDENTIEL LES DOMAINES
DU PARC - CONSTRUCTION D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES –
HABITATIONS SIGNATURE**

Que le conseil refuse le plan d'implantation et d'intégration architecturale énuméré ci-dessous :

CCU-131212-5.3 **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA),
3560, CH. DES PRAIRIES – CONSTRUCTION DE TROIS (3)
UNIFAMILIALES ISOLÉES**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-035

12.2 **DÉROGATION MINEURE – 8400, 8440, 8500, 8540 ET 8640, BOULEVARD
LEDUC – LOT 4 717 524 – ZONE L10C**

a) Audition des personnes intéressées;

Il y a eu une intervention d'un citoyen.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de réduire le nombre minimal de cases de stationnement requis de 1932 cases à 1916 cases et l'aménagement d'une bande de terrain sans talus ni muret alors qu'un talus ou un muret est exigé afin de dissimuler les espaces de chargement et de déchargement;

En conséquence;

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 8400, 8440, 8500, 8540 et 8640, boulevard Leduc – Lot 4 717 524 – Zone L10C, conformément à la recommandation numéro CCU-131120-8.4 du comité consultatif d'urbanisme.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

140121-036

12.3 **DÉROGATION MINEURE – 3900, RUE BEAUMONT – LOT 2 701 414 –
ZONE B28H**

a) Audition des personnes intéressées;

Il y a eu une intervention d'un citoyen.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser l'espace libre arrière d'un bâtiment principal à 3 mètres au lieu du minimum prescrit de 7,50 mètres, afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment;

En conséquence;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 3900, rue Beaumont – Lot 2 701 414 – Zone B28H, conformément à la recommandation numéro CCU-131212-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

Subventions

140121-037

14.1 SUBVENTIONS

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 5 000\$ à l'organisme Festival Classica inc. et une subvention de 400 \$, versée sur respect des conditions exigées à *la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, aux organismes suivants :

- Ø Cuisines de l'amitié;
- Ø Lunch club Soleil;
- Ø Club Lions Brossard inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-038

14.2 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ADHÉSION 2014

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil adhère à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2014 et autorise le paiement d'un montant de 47 863,24 \$.

La somme est disponible au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140121-039

14.3 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BROSSARD – ADHÉSION ET NOMINATIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil autorise l'adhésion de la Ville à titre de membre corporatif à l'Association des gens d'affaires de Brossard (AGA) au coût de 373,67 \$, taxes incluses, et nomme le maire Paul Leduc ainsi que les conseillers Claudio Benedetti, Pierre O'Donoghue et Daniel Lucier à titre de représentants de la Ville.

La présente remplace la résolution 130218-076.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

Dépôt - Documents

140121-040

15.1 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS RÉGULIERS, TEMPORAIRES ET SAISONNIERS – EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – DÉPÔT

La liste d'embauche et de mouvement de main-d'œuvre des employés syndiqués réguliers, temporaires et saisonniers datée du 14 janvier 2014 est déposée.

140121-041

15.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS – DU 5 DÉCEMBRE 2013 AU 15 JANVIER 2014 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 5 décembre 2013 au 15 janvier 2014, est déposée.

140121-042

15.3 DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE - DÉPÔT

Le conseil prend acte du dépôt d'une déclaration d'intérêt pécuniaire du conseiller Daniel Lucier pour l'année 2014.

Conseil d'agglomération

140121-043

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – RAPPORT DU MAIRE

Le maire suppléant, Pierre O'Donoghue, ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 12 décembre 2013.

140121-044

16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2014 – ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-140123 1.9, 1.10, 1.12, 1.15 à 1.17 et 1.19 à 1.21.

Le conseil donne, au maire ou à son représentant, l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou informations surviennent après l'adoption de la présente résolution, dont le point 1,7 compte tenu des discussions à la table des maires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de l'assemblée

140121-045

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE SUPPLÉANT,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Pierre O'Donoghue

Louise Bouvier